



Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

jeudi, le 26 septembre 2024 à 15.30 heures

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Approbation du plan de gestion annuel 2025 de la propriété forestière et de la propriété hors forêt
3. Approbation du compte administratif et de gestion de l'exercice 2022
4. Fixation du taux d'impôt foncier pour l'exercice 2025
5. Fixation du taux d'impôt commercial pour l'exercice 2025
6. Règlement communal relatif à la gestion des déchets
7. Règlement taxe relatif à la gestion des déchets
8. Accord de principe d'adhérer au Natur & Geopark Mëllerdall
9. Modification d'un poste d'ingénieur en génie civil ou en aménagement du territoire
10. Diverses demandes de subsides

Établi par le collège échevinal en sa séance du 19 septembre 2024 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 19 septembre 2024

Le secrétaire communal
Alain KREMER

Le bourgmestre
Jean-Pierre SCHILTZ